

Démarche : Dossier de recrutement enseignant vacataire 2025-2026 (UPF ou INSPE)
Organisme : Université de la Polynésie française, Direction des Relations Humaines,
Pôle Parcours professionnels et Qualité de vie au travail

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Dépôt de dossier en qualité de vacataire d'enseignement à l'Université de la Polynésie française et à l'INSPE de la Polynésie française pour l'année universitaire 2025-2026. La dématérialisation du dossier permettra une gestion à la fois personnalisée et centralisée.

NB : seuls les dossiers dûment constitués en ligne accompagnés des pièces demandées seront traités. A défaut, aucun recrutement ne sera possible et les enseignements effectués sans autorisation ne pourront pas donner lieu au versement de la rémunération correspondante.

Collecte des données à caractère personnel

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont traitées par l'Université de la Polynésie française (UPF) dans le cadre de la gestion du recrutement des vacataires d'enseignement pour l'année universitaire 2025-2026.

Ce traitement a pour finalité de recevoir et instruire les candidatures, d'étudier les pièces justificatives transmises, et, le cas échéant, de préparer les contrats de vacation. Il repose sur l'exécution d'une mission d'intérêt public, conformément à l'article 6(1)(e) du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

La fourniture des données demandées est nécessaire pour permettre l'étude du dossier. À défaut, la candidature ne pourra pas être prise en compte. Si certaines données sont facultatives, cela sera précisé au moment de leur collecte.

Les données sont accessibles uniquement aux personnes habilitées au sein de l'UPF : les agents de la Direction des Relations Humaines et de l'Agence comptable.

Les données des candidats non retenus sont conservées pendant un délai de deux ans à compter du dernier contact. Les dossiers des candidats retenus peuvent faire l'objet d'une conservation plus longue à des fins de gestion administrative, selon les réglementations applicables.

Des mesures techniques et organisationnelles sont mises en oeuvre pour garantir la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données personnelles.

Conformément à la réglementation applicable, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition, ainsi que du droit à la portabilité. Vous pouvez exercer ces droits en contactant le Délégué à la Protection des Données de

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessous, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr

Renseignements concernant votre état-civil et vos coordonnées

Madame ou Monsieur

☐ Mme

☐ M.

Nom de famille

Nom d'usage

Prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité

Numéro de sécurité sociale (INSEE) ou de CPS

Situation familiale (facultatif)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Célibataire

☐ Marié(e)

☐ Concubinage

☐ Veuf(ve)

☐ Divorcé(e)

Adresse postale (facultatif)

Téléphone bureau

Portable

Adresse mail

Renseignements concernant votre situation professionnelle principale

Situation

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Fonctionnaire Etat
- ☐ Fonctionnaire territorial
- ☐ Agent contractuel du secteur public
- ☐ Salarié du secteur privé
- ☐ Patenté/Indépendant
- ☐ Dirigeant d'entreprise
- ☐ Etudiant inscrit en 3ème cycle
- ☐ Retraité de moins de 67 ans

Dénomination de l'établissement

Adresse de l'établissement

PIECES CONSTITUTIVES DE VOTRE DOSSIER DE VACATIONS D'ENSEIGNEMENT A FOURNIR OBLIGATOIREMENT AU FORMAT PDF

Votre contrat CEV (chargé d'enseignement vacataire) ou ATV (agent temporaire vacataire) vous sera transmis à votre adresse mail pour signature après validation de votre dossier complet.

Les contrats de vacations d'enseignement en fonction de votre statut :

- le contrat de vacations d'enseignement CEV (chargé d'enseignement vacataire) permet aux intervenants d'assurer des cours dans la limite de 102 HETD au titre de l'année universitaire 2025-2026 : sont concernés les personnels du secteur public (fonctionnaires et agents contractuels) et ceux exerçant dans le secteur privé (salariés, patentés/indépendants, dirigeants d'entreprise) ;

- le contrat de vacations d'enseignement ATV (agent temporaire vacataire) permet aux intervenants d'assurer des cours dans la limite de 96 HETD au titre de l'année universitaire 2025-2026 : sont concernés les retraités âgés de moins de soixante-sept ans bénéficiant d'une pension de retraite et les étudiants inscrits en 3ème cycle.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐

Dossier de recrutement enseignant vacataire 2025-2026 (UPF ou INSPE)

Renseigner précisément votre fiche avec le détail de vos enseignements et heures prévisionnelles puis la signer (prendre l'attache du responsable pédagogique de la filière qui vous a sollicité(e) afin qu'il signe votre fiche).

NB : toute modification à votre service prévisionnel des heures d'enseignement au cours de l'année universitaire doit être signalée par mail et faire l'objet d'une nouvelle fiche prévisionnelle de service à transmettre à :

drh.vacataires@upf.pf

Pour les enseignants du 2nd degré public et privé, une demande d'autorisation de cumul d'activité additive sera à formuler. Autrement, ces heures d'enseignements complémentaires ne pourront pas être rémunérées.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Relevé d'identité postal ou bancaire (ou IBAN avec le SWIFT) aux nom et prénom de l'enseignant vacataire (nouveaux vacataires ou en cas de changement de RIB)

NB : En cas de changement de RIB, fournir votre nouveau RIB accompagné d'un mail adressé à : drh.vacataires@upf.pf et indiquant votre souhait de changement de compte bancaire pour le paiement de vos heures de vacances d'enseignement.

S'agissant des patentés/indépendants et dirigeants d'entreprise, le RIB doit être aux nom et prénom de l'enseignant vacataire et non au nom de la société.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Photocopie de pièce d'identité (nouveaux vacataires uniquement)

Carte nationale d'identité ou passeport.

PIECES AU FORMAT PDF A FOURNIR OBLIGATOIREMENT SELON VOTRE STATUT

Ces pièces, à fournir lors du dépôt du dossier, sont indispensables à la mise en paiement des heures d'enseignement et garantissent l'UPF que l'enseignant vacataire dispose d'un revenu principal.

1. Vous êtes salarié(e) du secteur public

Fonctionnaires et agents contractuels.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Demande d'autorisation de cumul d'activités signée de l'employeur principal à transmettre lors du dépôt de votre dossier : formulaire joint

Les personnels relevant du ministère de l'Education nationale doivent utiliser le formulaire de demande d'autorisation de cumul d'emplois disponible notamment dans leur établissement d'origine (formulaire ci-joint, doublé d'un envoi par mail).

Ce document doit être dûment renseigné par vos soins pour la partie "demandeur" puis il doit être signé par le Président de l'UPF, le chef d'établissement d'origine, le Directeur de la DGEE, le Ministre de l'éducation et le Vice-Recteur de la Polynésie française. En tout état de cause, avant le début des enseignements, l'autorisation doit être revêtue de l'avis favorable du ministre car à défaut, les heures effectuées ne seront pas payées. Les agents relevant d'autres ministères doivent s'adresser à leur organisme de rattachement (fonction publique d'Etat ou territoriale, ou hospitalière) et fournir l'attestation avec accord avant le début des enseignements.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Copie du dernier bulletin de salaire

A fournir par les nouveaux enseignants vacataires et en cas de changement d'activité salariée pour les enseignants vacataires renouvelés.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Copie du contrat de travail (pour les contractuels uniquement).

2. Vous êtes salarié(e) du secteur privé

Sont concernés les fonctionnaires et les agents contractuels enseignants du 2nd degré du privé et les salariés du secteur privé.

Dossier de recrutement enseignant vacataire 2025-2026 (UPF ou INSPE)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Demande d'autorisation de cumul d'activités (pour les enseignants du 2nd degré privé) signée de l'employeur principal à joindre lors du dépôt de votre dossier

Sur indication du Vice-Rectorat de la Polynésie française, les enseignants du privé doivent se tourner auprès de leur établissement d'origine pour se procurer le formulaire pour l'année universitaire 2025-2026, dont voici le modèle. Il doit être renseigné et comporter les avis du Président de l'UPF, du Directeur de l'Enseignement privé ainsi que la décision du Vice-Recteur de la Polynésie française. Ce document doit être transmis au moment du dépôt de votre dossier.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Attestation signée de votre employeur (une attestation d'activité salariée qui mentionne au moins 900 heures d'activité professionnelle ou 300 heures d'enseignement par an) : formulaire joint

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Bulletin de salaire récent

A fournir par les nouveaux enseignants vacataires et en cas de changement d'activité salariée pour les enseignants vacataires renouvelés.

3. Vous êtes patenté/indépendant

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Attestation sur l'honneur : formulaire joint

Les vacataires dont le service prévisionnel est inférieur à 60 heures devront fournir une attestation sur l'honneur stipulant que l'activité exercée au titre de travailleur indépendant constitue une activité principale et que les revenus issus de celle-ci constituent un moyen de subsistance suffisant depuis au moins trois ans (au lieu de justificatifs de chiffre d'affaire).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Déclaration de patente de plus de trois ans (Service des contributions) ou déclaration de création d'une entreprise individuelle de plus de trois ans

Sont concernés les patentés/indépendants exerçant une activité non salariée à condition :

- d'être assujettis à la contribution économique territoriale ;
- ou d'en avoir retiré de l'exercice de leur profession des moyens d'existence réguliers depuis au moins trois ans.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Dernière déclaration du chiffre d'affaires

Sont concernés les patentés/indépendants exerçant une activité professionnelle principale non salariée dont le service prévisionnel est supérieur à 60 heures.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Carte de couverture sociale (couvrant la durée des enseignements)

4. Vous êtes dirigeant d'entreprise

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Déclaration de constitution d'une Entreprise (CFE)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Extrait des statuts nommant le dirigeant de l'entreprise

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Déclaration d'impôt sur les transactions (Service des contributions)

Dossier de recrutement enseignant vacataire 2025-2026 (UPF ou INSPE)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Copie de la carte de couverture sociale (couvrant la durée des enseignements)

5. Vous êtes étudiant(e) [ATV] inscrit en 3ème cycle

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Carte d'étudiant de l'année universitaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Carte de couverture sociale

6. Vous êtes retraité(e) : moins de 67 ans et ayant exercé son activité principale en dehors de l'UPF

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Titre de pension ou autre justificatif de la situation de retraité

Attestation

J'atteste avoir pris connaissance du décret n° 87-889 du 29 octobre 1987 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi de vacataires pour l'enseignement supérieur, et certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à notifier à l'administration toute modification qui interviendrait ultérieurement au moyen de pièces justificatives.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non